

## Une commission sur Mgr Anatrella

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 10 octobre 2016



Le diocèse de Paris a monté une commission pour entendre d'anciens patients disant avoir été abusés par le prêtre-psychoanalyste **Tony Anatrella**. Cette commission ad hoc, dont l'existence a été révélée, est active depuis septembre; Mgr Tony Anatrella, prêtre du diocèse de Paris, cible de divers mouvements LGBT en raison de ses fameux décryptages de l'idéologie du genre, est accusé de mener des thérapies déviantes sur de jeunes hommes dans son cabinet de psychoanalyste.

Mgr Anatrella a toujours farouchement nié avoir eu le moindre geste déplacé, en particulier à l'époque des trois plaintes pour "agressions sexuelles" qui s'étaient soldées par un non-lieu en 2008.

Spécialiste en psychiatrie sociale, âgé de 75 ans, il est consultant auprès de deux conseils pontificaux (famille et santé) au Vatican. Associé à la préparation du premier guide de l'épiscopat "Lutter contre la pédophilie", il fut l'un des inspirateurs de l'instruction du Vatican visant à écarter de la prêtrise les hommes présentant une orientation homosexuelle. Un texte de Benoît XVI fortement critiqué... Réputé proche de La Manif pour tous, c'est un farouche contempteur de la théorie du genre.

Interpellé en mai au sujet de ce prélat, l'archevêque de Paris, le cardinal **André Vingt-Trois**, avait demandé à un prêtre venu relayer de nouvelles accusations de plaignants potentiels "d'encourager ces personnes à prendre contact personnellement et à porter plainte", en faisant valoir qu'il ne pouvait "agir sur la base de déclarations anonymes ou indirectes".

Une commission est dirigée par Mgr **Eric de Moulins-Beaufort**, l'un des évêques auxiliaires de Paris. La déléguée à la communication du diocèse **Karine Dalle**. azure :

"On n'enterre pas le dossier".

Interrogé sur d'éventuelles mesures conservatoires immédiates à l'égard du père Anatrella, le diocèse rappelle qu'il n'exerce plus de ministère pastoral. Il devait toutefois donner 18 cours publics en cette année scolaire 2016-2017 au Collège des Bernardins, qui dépend du diocèse, sur les thèmes "psychologie de l'affectivité et théorie du genre", mais aussi "drogue et toxicomanie". Ces enseignements sont annulés.

L'avocat de Mgr Tony Anatrella, **Benoît Chabert**, estime que le dossier judiciaire est vide.

"Si des personnes souhaitent porter plainte, qu'elles le fassent en justice de façon claire".

"Le seul élément nouveau pour moi, ce serait qu'un nom de famille sorte, ce qui me permettrait de rédiger une plainte en dénonciation calomnieuse".

[Source](#)